PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 20**18**-20**22**

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation





Le 27 avril 2022, le Conseil des ministres a adopté le décret no 708-2022 ayant pour effet de reporter l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Ainsi, tout comme la Stratégie 2018-2022, le présent plan d'action se prolongera et sera effectif pour une période pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2024.
Ce document a été réalisé par la Direction du développement et de la coordination du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamh.gouv.qc.ca.
ISBN: 978-2-550-87693-9 (PDF) (1 ^{re} édition) 978-2-550-92802-7 (PDF)
Dépôt légal – 2022 Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.
© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2022

MOT DE LA MINISTRE



L'année 2020 restera gravée à jamais dans la mémoire de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. En effet, la lutte contre la propagation de la COVID-19 en est une de taille. Et c'est dans des situations exceptionnelles comme celle-ci que l'on constate à quel point il est primordial que les acteurs régionaux soient en mesure de répondre aux priorités de leur collectivité.

Le présent Plan d'action 2020-2022 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires fait partie de ces solutions qui nous permettent d'adapter les actions et les interventions du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux défis et aux réalités propres à chacune des régions. Et j'en suis très fière!

Cette adaptation est entre autres possible grâce aux diverses ressources du Ministère actives en région. Elles connaissent bien les enjeux et les besoins de leur

communauté, sans compter qu'au fil des années, elles ont su développer des liens privilégiés avec les différents acteurs du milieu.

De plus, nous avons créé un véritable levier financier pour la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie : le Fonds régions et ruralité. Découlant du Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, ce fonds est doté d'une enveloppe totalisant 1,3 G\$ sur cinq ans.

Il permet aux élus municipaux et régionaux de mieux assumer leur autonomie en réalisant des initiatives porteuses pour leurs citoyennes et leurs citoyens. Grâce à cette approche, notre gouvernement peut mieux établir les dossiers prioritaires à mettre de l'avant pour rendre les municipalités et les régions encore plus prospères.

En somme, les engagements qui se trouvent au cœur de notre Plan d'action contribueront à solidifier la croissance socioéconomique du Québec tout en favorisant les partenariats avec les intervenants en région, ce qui sera entre autres bénéfique pour la relance.

Andrée Laforest

Shawl.

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

SIGLES ET ACCRONYMES

ARBJ Administration régionale Baie-James

BRCGI Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine

CAR Conférence administrative régionale

CMIM Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

CMM Communauté métropolitaine de Montréal

CMQ Communauté métropolitaine de Québec

FIRM Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole

FRR Fonds régions et ruralité

GES Gaz à effet de serre

GREIBJ Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

MRC Municipalité régionale de comté

OVT Occupation et vitalité des territoires

PGDEP Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion

durable des eaux de pluie à la source

PIACC Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la

planification municipale

PMVD Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables

PQI Plan québécois des infrastructures

PRAFI Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations

PRIMADA Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés

RÉCIM Réfection et construction des infrastructures municipales

SRM Secrétariat à la région métropolitaine

TGAT Table gouvernementale aux affaires territoriales

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
PREMIÈRE PARTIE	11
L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES DU MAMH	11
La concertation régionale et interministérielle	11
Les outils financiers	12
Le soutien spécialisé offert aux municipalités et aux régions	15
DEUXIÈME PARTIE	19
LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES INTERPELLANT LE MAMH	19
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue	19
Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent	21
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Capitale-Nationale	23
Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Centre-du-Québec	24
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches	26
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Côte-Nord	28
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de l'Estrie	32
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Gaspésie	33
Les réponses du MAMH aux priorités de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	35
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de Lanaudière	37
Les réponses du MAMH aux priorités de la région des Laurentides	39
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de Laval	43
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Mauricie	46
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Montérégie	48
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de Montréal	50
Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Nord-du-Québec	53
Les réponses du MAMH aux priorités de la région de l'Outaouais	55
Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean	58
TROISIÈME PARTIE	61
LES RÉPONSES AUX OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION	
ET DE RÉGIONALISATION POUR LE MAMH	61
La décentralisation	61
La délégation	
La régionalisation	62
CONCLUSION	65
ANNEVE	67

INTRODUCTION

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (Stratégie), dévoilée en décembre 2017, a été actualisée en 2020. En effet, à l'invitation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, les élus en région ont pu revoir, s'ils le souhaitaient, les priorités qu'ils avaient déterminées deux années auparavant.

En portant les priorités de chacune des régions, cette stratégie donne au gouvernement du Québec la capacité d'agir comme partenaire de leurs ambitions.

Le présent plan d'action, qui fait suite à celui publié pour la période 2018-2020, expose cette fois-ci les engagements du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) envers les régions pour les années 2020 à 2022.

Le plan d'action du MAMH comporte trois parties.

La première partie du document présente l'offre globale de services du Ministère. Cette offre, qui concourt bien sûr à l'occupation et à la vitalité des territoires (OVT), est présentée selon trois axes d'intervention, soit la concertation régionale et interministérielle, les outils financiers et finalement, le soutien technique aux municipalités et aux régions.

La seconde partie constitue le cœur du document. Elle introduit des réponses plus spécifiques aux priorités régionales interpellant plus particulièrement le Ministère. Cette section contribue à atteindre le premier objectif de la Stratégie, qui est :

• d'exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Enfin, la troisième partie situe l'action du MAMH au regard des trois autres objectifs de la Stratégie en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Plus précisément, il est attendu :

- que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :
 - d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités,
 - de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec,
 - de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.
- que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par le biais d'« ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux;
- que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

PREMIÈRE PARTIE

L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES DU MAMH

Le MAMH a pour mission de soutenir, dans l'intérêt des citoyens, l'administration municipale, l'habitation ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire.

Diverses politiques, stratégies et mesures axées sur la responsabilité et l'autonomie municipales sont mises en place en collaboration avec les partenaires du Ministère. Celles-ci soutiennent l'OVT dans plusieurs domaines d'activité, dont les suivants :

- l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- le développement des territoires;
- la démocratie municipale;
- le développement et le rayonnement de la métropole;
- l'éthique, la déontologie et la surveillance de l'application des lois municipales;
- l'évaluation foncière, la fiscalité et les finances municipales;
- la gestion et les politiques municipales;
- l'organisation territoriale;
- les infrastructures municipales.

La première partie de ce plan d'action a pour objectif de présenter l'offre globale de services du MAMH. Elle est déclinée selon trois axes majeurs d'intervention qui contribuent à l'OVT, soit la concertation régionale et interministérielle, les outils financiers et le soutien technique aux municipalités.

La concertation régionale et interministérielle

Dans chaque région du Québec est instituée une conférence administrative régionale (CAR), qui constitue en quelque sorte l'assise de la concertation interministérielle régionale. Chaque CAR est présidée par un représentant du MAMH¹ et les membres sont issus des ministères et organismes interpellés par la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Les responsabilités attribuées aux CAR ont été actualisées par le décret 888-2018 adopté par le gouvernement. L'actualisation des responsabilités des CAR par ce décret est d'ailleurs un des engagements que le Ministère a inscrit dans son plan d'action en OVT pour la période 2018-2020.

Ces responsabilités consistent notamment à favoriser la concertation entre les ministères et organismes et la cohérence de leurs actions à l'échelle de la région. De plus, les CAR soutiennent les ministres responsables des régions dans la promotion de l'OVT et les informent des enjeux régionaux.

De nouvelles responsabilités ont également été inscrites à ce décret. Les CAR ont dorénavant l'obligation d'établir la composition et le mode de fonctionnement d'un comité ou d'une formule équivalente spécifique aux enjeux liés au développement économique, d'un comité spécifique aux enjeux liés au développement social et d'un comité spécifique aux enjeux liés à l'aménagement du territoire. Dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, un comité spécifique pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) doit également être mis sur pied. De plus, comme nous le verrons pour certaines régions, d'autres comités peuvent être institués par les CAR selon les enjeux propres à leur territoire.

¹ À l'exception de la région de la Capitale-Nationale où c'est le Secrétariat à la Capitale-Nationale qui assume cette responsabilité.

Chaque CAR doit par ailleurs établir un mécanisme de collaboration entre ses membres et les organisations municipales afin d'accroître la concertation régionale. Considérant qu'il incombe au MAMH de coordonner la mise en place de ce mécanisme, une présentation de celui-ci est faite pour chaque région dans la deuxième partie du présent plan d'action.

En matière de concertation régionale, les directions régionales du Ministère sont également appelées à coordonner ou à participer à de nombreuses instances. Par exemple, elles participent aux travaux des tables intersectorielles régionales sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV), qui soutiennent la mise en place d'initiatives contribuant au développement de communautés et de territoires sains et sécuritaires. De plus, dans le contexte de la COVID-19, les directions régionales du MAMH sont appelées à coordonner des comités de liaison régionaux auxquels participent, entre autres, des élus municipaux, les députés et des représentants des ministères et organismes. Les rencontres ont notamment pour objectifs d'informer les élus régionaux de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures annoncées afin de ralentir la propagation de la COVID-19, de même que d'entendre les préoccupations des élus régionaux et de répondre à leurs questions.

Au niveau national, le Ministère assure la présidence de la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT), composée de sous-ministres adjoints ou de dirigeants des ministères et organismes assujettis à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3). La Table assure notamment un suivi mobilisateur de la mise en œuvre de la Stratégie. Elle est également mobilisée lorsque se présentent des situations particulières ayant des retombées sur l'occupation et la vitalité d'une ou de plusieurs régions. À ce titre, mentionnons, par exemple, que la TGAT assure un rôle actif dans la réalisation des travaux du Secrétariat du Conseil du trésor pour le projet gouvernemental de régionalisation de 5 000 postes de la fonction publique. Tout comme la CAR, elle constitue alors, à son niveau, un moyen propice pour planifier une réponse gouvernementale cohérente permettant aux ministères et organismes concernés d'agir davantage en complémentarité et de maximiser leurs interventions.

Les outils financiers

Le MAMH met à la disposition des municipalités et des organisations en région différents fonds et programmes contribuant à l'OVT. En voici quelques-uns.

Pour le développement local et régional

En matière de développement local et régional, l'appui financier du Ministère se réalise principalement par le Fonds régions et ruralité (FRR) et le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM).

Institué par le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes, le FRR est doté d'une enveloppe totalisant près de 1,3 G\$ pour la durée de cette entente. Le FRR se décline en quatre volets qui contribuent chacun à leur manière à l'OVT.

En continuité avec le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) (2016-2020), le volet 1 – Soutien au rayonnement des régions vise à soutenir des projets dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. L'enveloppe annuelle est de 50 M\$, répartis entre les régions administratives. Les projets soutenus par ce volet sont choisis et priorisés par un comité régional de sélection en fonction des priorités de développement propres à chaque région.

Le volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC vise de son côté à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

Pour 2020-2021, l'enveloppe s'élève à 145 M\$ et passera à 150 M\$ pour les années suivantes. Ce volet s'inscrit en continuité avec le Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020).

Le volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC. Il est doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année.

Finalement, le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Une enveloppe de 27,5 M\$ y est consacrée annuellement. Le deuxième axe concerne la coopération intermunicipale. Il permet de soutenir les municipalités locales afin qu'elles puissent offrir à leurs citoyens des services de qualité avec plus d'efficience ou à moindre coût. Pour 2020-2021, 2,5 M\$ y seront consacrés, tandis que 15 M\$ sont prévus annuellement à compter de 2021-2022.

De son côté, le FIRM, administré par le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM), est l'un des principaux leviers dont dispose la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal pour stimuler l'activité économique, culturelle et sociale de la région. Doté d'une enveloppe annuelle de 17 M\$, il est composé de deux volets. Le volet 1 – Soutien aux projets et aux événements majeurs de développement économique et culturel dans la région métropolitaine permet notamment d'appuyer la tenue de festivals et d'événements culturels, sportifs et d'affaires de grande envergure.

Le volet 2 – Soutien aux projets visant à répondre à des enjeux particuliers de la région métropolitaine vise, par des appels de projets thématiques, à soutenir des initiatives dans les domaines économique, culturel, environnemental et social qui permettent d'améliorer la qualité de la vie des citoyens de la métropole et de la région métropolitaine.

Pour des infrastructures municipales

Le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2020-2030 prévoit de son côté des investissements de 7,5 G\$ dans le secteur des infrastructures municipales sous la responsabilité du MAMH, soit en moyenne plus de 700 M\$ par année. Le gouvernement du Québec réitère ainsi ses engagements au regard du maintien des investissements en infrastructures municipales et reconnaît l'importance de les financer afin de résorber les déficits de maintien d'actifs et de soutenir la pérennité des services municipaux aux citoyens.

Pour mettre en œuvre ce plan, le Ministère met à la disposition des municipalités différents programmes d'aide financière visant à soutenir la réalisation de projets d'infrastructures municipales.

Les programmes d'aide financière tels que le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), le Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) et le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) soutiennent la réalisation de projets d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts concernant la mise aux normes et la conformité à la réglementation (Règlement sur la qualité de l'eau potable et Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées); ainsi que la construction, la réfection ou l'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées; la réhabilitation ou le remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts prioritaires. Ces programmes tiennent notamment compte de la réalité des municipalités moins populeuses, qui ont souvent une capacité financière limitée pour réaliser des projets prioritaires parfois très coûteux et qui font face à un manque d'expertise technique pour rechercher les solutions les plus optimales et les plus économiques.

Le Ministère met également à la disposition des municipalités d'autres programmes d'infrastructures, dont le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA), en vue de réaliser des projets qui leur permettront d'assurer la pérennité des services de qualité aux collectivités incluant les aînés. Plus particulièrement, le RÉCIM offre un accompagnement aux municipalités de moins de 25 000 habitants dont la capacité est plus limitée dans la réalisation de travaux visant à répondre à des problématiques importantes associées à l'état de leurs infrastructures de base et aussi dans la réalisation de projets de mise en commun de services pour ces mêmes municipalités. Ce programme permet également d'appuyer financièrement la réalisation de projets préconisant la mise en commun de services et le partage d'infrastructures entre les municipalités. L'enveloppe totale allouée à ce programme est de 289 M\$.

Quant au PRIMADA, il permet de soutenir financièrement les municipalités ayant une politique des aînés dans la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par cette clientèle. L'enveloppe de ce programme s'élève à 19 M\$.

Pour l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) a été élaboré afin d'appuyer et de soutenir financièrement les municipalités dans leurs initiatives de gestion durable des eaux pluviales.

Le Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) a été mis en place afin de soutenir financièrement les municipalités dans l'appréciation des risques ou des opportunités liées aux changements climatiques, dans l'identification de mesures d'adaptation et dans l'intégration de ces mesures dans les outils de planification municipale.

De son côté, le Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) a été élaboré, entre autres, pour réduire ou éviter les émissions de GES par des interventions en aménagement du territoire et en urbanisme. Le PMVD permet de financer des projets de planification de milieux de vie plus compacts où la proximité et l'accessibilité des logements, des services, des loisirs et des lieux d'emplois favorisent l'utilisation des transports actifs et collectifs.

Le PGDEP, le PIACC et le PMVD sont des programmes issus du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

Au PQI 2020-2030, le gouvernement du Québec a prévu un montant de 394,1 M\$ afin de contribuer financièrement à la réalisation des projets municipaux sélectionnés dans le cadre du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC). Ce fonds est une initiative fédérale pancanadienne dotée d'une enveloppe de 2 G\$ qui vise à soutenir les projets de grande envergure pour aider les collectivités à gérer plus efficacement les risques de catastrophes découlant de dangers naturels.

Par ailleurs, le Ministère travaille à mettre à la disposition des municipalités le nouveau Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), qui s'inscrit dans le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie adopté par le gouvernement du Québec. Le PRAFI visera l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens face aux inondations dans les secteurs du Québec les plus touchés par les inondations. Les volets 3 et 4 de ce programme sont dotés d'une enveloppe totale de 345 M\$ et financeront des mesures relatives à l'aménagement des zones inondables ainsi que des interventions pouvant réduire l'ampleur et les conséquences des inondations. La mise sur pied de bureaux de projets est associée à ce nouveau programme (voir la partie 3, section « La régionalisation »).

Le soutien spécialisé offert aux municipalités et aux régions

Au fil des années, le MAMH s'est fait un devoir de développer une expertise dans différents domaines d'activité et de la mettre au profit des municipalités et des organismes en région. Cette approche permet au Ministère d'accentuer son rôle d'accompagnateur du milieu.

Voici quelques exemples où le Ministère peut apporter un soutien spécialisé aux municipalités et aux organismes en région dans une optique d'OVT.

En matière d'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire repose sur une interface entre les milieux municipaux et le gouvernement. Un accompagnement est ainsi offert pour favoriser une meilleure prise en compte des particularités territoriales en aménagement du territoire. Cet accompagnement répond au souhait du milieu municipal de bénéficier d'une plus grande modulation des interventions gouvernementales, d'une coordination interministérielle accrue et d'une meilleure prise en compte des particularités territoriales dans le respect des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Le MAMH mise donc sur un travail en amont avec les MRC et les ministères et organismes concernés dans une approche partenariale.

En ce sens, un cadre d'intervention pour l'accompagnement des MRC en aménagement du territoire est disponible sur le site Web du MAMH². Ce cadre précise les objectifs de ces démarches d'accompagnement, établit les grands principes d'intervention et clarifie les rôles et responsabilités des intervenants gouvernementaux. Il invite également les MRC à s'engager pleinement dans ces démarches communes avec les ministères et organismes concernés.

Le Ministère a également mis en place un projet pilote dans les régions du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de l'Estrie, de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et du Centre-du-Québec. Considérant les priorités gouvernementales de décentralisation et de régionalisation, il vise à explorer différentes façons de faire qui permettront, à terme, d'accroître la relation partenariale et collaborative entre le gouvernement et les MRC en aménagement du territoire ainsi qu'une meilleure prise en compte des particularités territoriales. Dans le cadre de ce projet pilote, c'est l'ensemble du travail en amont et en aval de la transmission au gouvernement des documents de planification qui est renforcé par un dialogue plus soutenu sur l'ensemble des questions d'aménagement du territoire.

Finalement, le Ministère entend, au cours des prochains mois, réaliser l'action suivante :

 Mettre en place une démarche visant à doter le Québec d'une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires.

L'adoption d'une telle stratégie apparaît essentielle afin de doter le Québec d'une vision globale et cohérente qui guidera les interventions et les investissements en faveur de la création de milieux de vie de qualité, générateurs de sentiment d'appartenance et présentant les conditions nécessaires à un développement économique durable.

https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/cadre-dintervention-en-amenagement-du-territoire/.

Élaborée dans le cadre d'une démarche appuyée par l'ensemble des partenaires concernés, cette stratégie permettrait notamment :

- d'inscrire le développement de milieux de vie durables, de qualité et en santé au centre des interventions de tous les acteurs concernés;
- de renforcer l'attractivité des territoires;
- de favoriser le respect et la mise en valeur des particularités des différents territoires;
- de répondre par ailleurs à une demande répétée par plusieurs groupes de la société civile.

Pour la mise en commun de services municipaux

À titre de gouvernements de proximité, les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés à leurs populations. Dans ce contexte, la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, que ce soit par la déclaration de compétence par une MRC ou par le biais d'une entente intermunicipale, ainsi que la réalisation conjointe de travaux peuvent s'avérer autant de choix judicieux.

Les municipalités qui désirent examiner les possibilités de mise en commun peuvent obtenir, en plus d'un soutien financier, l'assistance technique du Ministère. Selon les besoins, les directions régionales peuvent fournir des informations générales sur l'encadrement légal ainsi que sur l'élaboration et le cheminement administratif d'une entente intermunicipale, mettre à la disposition des municipalités des modèles d'entente, assister les représentants municipaux dans la négociation des modalités d'une entente et sa rédaction et, au besoin, recourir à des ressources gouvernementales spécialisées dans des domaines particuliers.

Par ailleurs, les municipalités qui souhaitent étudier la possibilité d'un regroupement municipal peuvent, sur présentation de résolutions à cet effet, solliciter l'assistance technique du MAMH pour réaliser une étude d'opportunité. Cette assistance technique est gratuite et n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités de donner suite aux études sur les implications d'un regroupement. L'étude a pour objectif principal de fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder au regroupement et amorcer, le cas échéant, la négociation des conditions.

Pour les municipalités en difficulté

Le MAMH offre du soutien spécialisé lors d'activités d'accompagnement ou d'intervention requises auprès d'organismes municipaux en difficulté. Il les aide dans la réalisation d'un diagnostic approprié de leurs problèmes ainsi que dans la recherche et la mise en place de solutions adaptées à ceux-ci. Les mesures de soutien qu'elle propose peuvent porter sur une variété de sujets en lien avec l'administration municipale comme les processus organisationnels, la gouvernance, la gestion financière, la gestion des conflits et les pratiques de gestion.

Pour la diversification des sources de revenus

Les nouveaux pouvoirs de taxation tels le pouvoir général de taxation et la redevance réglementaire demeurent sous-utilisés par les municipalités. Alors qu'ils constituent des sources de revenus potentiels non négligeables, le MAMH entend développer des outils de communication et d'information (bulletins, formations, etc.), en collaboration avec ses partenaires municipaux, afin de promouvoir ces récents pouvoirs. Il poursuivra également ses discussions avec les partenaires municipaux au regard de l'adaptation du régime fiscal municipal, en ayant notamment la préoccupation de ne pas alourdir le fardeau fiscal des contribuables.

En matière de participation citoyenne

Pour influer sur les enjeux qui préoccupent leur communauté, les citoyens peuvent, en plus d'exercer leur droit de vote, participer aux séances du conseil, ou encore agir comme bénévoles pour leur municipalité. L'organisation municipale donne aussi l'occasion aux citoyens de contribuer à la qualité de vie de leur communauté par des consultations publiques. Le Ministère a développé, au cours des dernières années, divers documents pour informer la population et mieux outiller les municipalités. À ce titre, mentionnons par exemple le Guide d'élaboration d'une politique de participation publique. De plus, dans le cadre des élections municipales de 2021, le Ministère entend être actif en proposant notamment des activités d'information et de sensibilisation ayant pour but d'accroître le nombre de candidatures.

En matière de développement local et régional

En matière de développement local et régional, l'appui du Ministère ne se limite pas à ses leviers financiers. Il vise à être un allié incontournable dans le cadre de la mise en œuvre de projets qui sont soutenus ou non par le FRR. De plus, le Ministère peut appuyer autant les organisations municipales que les ministères et organismes lors de l'élaboration d'ententes sectorielles de développement. Par de telles ententes, les MRC et les ministères et organismes peuvent choisir de mettre en commun leurs ressources et expertises afin que soit réalisé, dans un domaine d'importance, un ensemble d'activités. Ils peuvent même choisir d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales.

DEUXIÈME PARTIE

LES RÉPONSES AUX PRIORITÉS RÉGIONALES INTERPELLANT LE MAMH

La présente partie du document expose plus particulièrement les actions du Ministère en réponse aux priorités régionales. Les différentes initiatives contribuent à l'atteinte du premier objectif de la Stratégie, qui est :

 d'exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

De plus, pour chaque région, le mécanisme de collaboration établi entre les membres de la CAR et les organisations municipales est présenté. Ce mécanisme est mis en place en cohérence avec les dispositions du décret concernant les responsabilités des CAR.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de l'Abitibi-Témiscamingue

Afin d'accroître les échanges entre les membres de la CAR et les MRC, la région de l'Abitibi-Témiscamingue instaurera son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Pour ce faire, le Ministère entend réaliser l'action suivante :

• Animer une réflexion entre les membres de la CAR afin de déterminer le mécanisme de liaison le plus optimal entre la CAR et les intervenants municipaux en Abitibi-Témiscamingue.

Actions du MAMH

Priorité 4 – Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Une collaboration des acteurs régionaux et gouvernementaux est aussi nécessaire pour mettre en relief les savoirs traditionnels des peuples autochtones, leur culture et leur vision du monde parmi les assises du patrimoine culturel régional ainsi que pour favoriser la compréhension entre les cultures et lutter contre les préjugés. »

Réponse du MAMH

Action

• Établir et réaliser le plan de travail de la Table affaires autochtones visant notamment à mieux coordonner l'action gouvernementale.

Contexte

La Table régionale en affaires autochtones a récemment été créée par la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue. Les membres souhaitent entre autres approfondir les discussions sur les meilleurs moyens à mettre en place pour mieux coordonner l'action gouvernementale au bénéfice des communautés autochtones présentes en Abitibi-Témiscamingue. À titre de coprésident de la Table, le MAMH contribuera à la réalisation du plan de travail couvrant notamment des thèmes liés à la cohabitation harmonieuse.

Priorité 6 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Pour mettre en œuvre cette priorité, la collaboration gouvernementale sera nécessaire. »

Réponse du MAMH

Action

Collaborer à l'élaboration et au suivi d'un tableau de bord régional en matière de développement social.

Contexte

La Table en développement social de la CAR effectue un suivi périodique des principaux acteurs, indicateurs et enjeux en matière de développement social en vue de dresser un portrait régional permettant d'identifier des problématiques particulières et de déterminer les priorités d'action à mettre en place, particulièrement en ce qui concerne la dévitalisation des milieux, et de favoriser une meilleure mobilisation des milieux et des organismes. Le MAMH coordonne ces travaux, en collaboration avec la Direction de santé publique.

Action

• Coordonner un chantier de travail dont l'objectif est de mettre en place une nouvelle gouvernance sur le thème de la réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue.

Contexte

Partant du constat qu'il est nécessaire de faire mieux en matière de réussite éducative en Abitibi-Témiscamingue, la Table en développement social de la CAR, en collaboration avec le Conseil régional des partenaires du marché du travail et la Table interordres en éducation de l'Abitibi-Témiscamingue, soutient une réflexion stratégique pour revoir le modèle de gouvernance à l'égard de cet enjeu essentiel au développement du plein potentiel des jeunes et de la région. Le MAMH participe activement à ces travaux et s'engage comme partenaire de la démarche.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Bas-Saint-Laurent

En guise de mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal, mentionnons que la direction régionale du MAMH au Bas-Saint-Laurent siège à titre d'observatrice à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent.

Le MAMH entend cependant consolider les liens entre les élus et les représentants des ministères et organismes de la région en réalisant certaines activités de concertation régionale. Déjà, des rencontres spéciales ont eu lieu par le passé et elles se sont avérées constructives. Ainsi, le MAMH entend mettre en œuvre l'action suivante :

• Réaliser une rencontre régionale d'information et d'échanges portant sur des sujets d'intérêt pour le milieu entre les représentants des municipalités et MRC de la région du Bas-Saint-Laurent et les membres de la CAR.

Dans le cadre des élections municipales de l'automne 2021, de nouveaux élus seront appelés à diriger leurs localités. Une telle activité permettra notamment à ces élus de prendre contact avec les ministères et organismes de la région et d'en connaître davantage sur les programmes et les mesures déployés.

Actions du MAMH

Priorité 2 – Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« ... la région doit se concerter et assurer un réseautage intersectoriel pour intervenir en continuité et en complémentarité. Elle veut miser sur la capacité à générer une mobilisation forte et porteuse de changement. »

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, une entente sectorielle de développement en concertation régionale.

Contexte

Par cette entente, la région souhaite se donner les outils pour faciliter les échanges entre les partenaires du développement et cibler les projets porteurs du Bas-Saint-Laurent. À titre de signataire de cette entente, le MAMH consolide son rôle d'accompagnateur du milieu.

Action

• Organiser et animer des rencontres visant une réflexion régionale sur les chantiers prioritaires à mettre en œuvre pour s'assurer de répondre aux priorités régionales de développement.

Contexte

La direction régionale du MAMH au Bas-Saint-Laurent tiendra des rencontres de réflexion afin de renforcer l'arrimage cohérent des actions sur le territoire dans le contexte de la mise en œuvre du FRR et de la relance après la COVID-19.

Priorité 3 - Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Reconnue comme milieu de vie privilégié pour ses citoyens et ses citoyennes, la région désire s'impliquer pour la préservation de l'environnement... »

Réponse du MAMH

Action

• Élaborer et mettre en place l'application « Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques et l'environnement. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Capitale-Nationale

Dans la foulée de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs* (PL 109), trois actions du MAMH sont inscrites à l'objectif en lien avec la décentralisation, qui se trouve à la troisième partie du présent document. Elles concernent des engagements en matière de logement social et dans les domaines relatifs à l'itinérance et à l'intégration des immigrants et des réfugiés.

De plus, une autre action touchant la Capitale-Nationale se trouve toujours à la troisième partie du document, cette fois en lien avec l'objectif en matière de délégation. Elle concerne la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

Par ailleurs, contrairement aux autres régions du Québec, la présidence de la CAR de la Capitale-Nationale de même que le mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal n'incombent pas au MAMH mais plutôt au Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Actions du MAMH

Priorité 6 – Catalyser l'économie circulaire régionale

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« ... dans le but d'affermir l'essor de l'économie circulaire, les intervenants souhaitent recevoir l'appui nécessaire des instances gouvernementales pour accompagner ce développement, mobiliser les ressources assurant le lien entre tous les acteurs concernés et déployer les maillages. »

Réponse du MAMH

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable telle l'économie circulaire. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Centre-du-Québec

La région du Centre-du-Québec a déjà instauré son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Une CAR-MRC a été instituée en 2019. Elle est composée de 11 membres, soit les 5 MRC de la région et les ministères dont la mission est directement liée aux priorités régionales.

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre des six priorités régionales, des chantiers de codéveloppement auxquels participent les élus, les intervenants du milieu et des représentants gouvernementaux ont été mis sur pied. Au cours des prochaines années, le MAMH s'engage à poursuivre le travail entamé et à mettre en œuvre l'action suivante :

• Soutenir les différents comités de codéveloppement en offrant un accompagnement adapté et favoriser la contribution et l'implication des ministères et organismes dans le cadre des travaux des priorités les concernant.

Actions du MAMH

Priorité 2 – Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La problématique de la main-d'œuvre frappe toutes les MRC du Centre-du-Québec. Des entreprises et des groupes de tous les domaines d'activité ont de la difficulté à pourvoir leurs postes et à trouver de la main-d'œuvre qualifiée. »

Réponse du MAMH

Action

• Contribuer, en collaboration avec les partenaires concernés, à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle de développement sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec.

Contexte

L'ensemble des MRC accompagnées par le MAMH et Services Québec ont conclu une entente sectorielle de développement portant sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre au Centre-du-Québec. Cette entente a pour objectif d'assurer la convergence des initiatives des différents partenaires à la fois pour colliger et diffuser de l'information sur le secteur et pour permettre la mise en œuvre de projets ponctuels, innovants et concertés répondant aux enjeux à court et à moyen terme liés à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre pour les entreprises du Centre-du-Québec. Le Ministère participe activement à la mise en œuvre de cette entente de même qu'à ses différents comités.

Priorité 5 – Assurer des services de proximité

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« ... pour assurer la pérennité des communautés, l'accès aux services de proximité est un enjeu majeur. La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes, en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région et en trouvant de nouvelles vocations aux bâtiments délaissés. Les élus de la région interviendront en favorisant les liens politiques et administratifs entre les MRC dans le but d'assurer la cohésion des interventions et une utilisation optimale des ressources. »

Réponse du MAMH

Action

• Contribuer à la mise en œuvre et au déploiement du Projet pilote d'accompagnement des municipalités pour favoriser la participation citoyenne et la revitalisation des milieux.

Contexte

Le MAMH a pour objectif d'accroître l'autonomie et la responsabilité des municipalités et des régions. Pour ce faire, il souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu. Le MAMH se veut un partenaire privilégié pour permettre aux municipalités de jouer pleinement leur rôle de gouvernement de proximité afin d'être des acteurs de changement dans le développement de leurs communautés.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Chaudière-Appalaches

Un mécanisme de collaboration formel entre le gouvernement et le milieu municipal est institué depuis plus de cinq ans dans la région de la Chaudière-Appalaches. Il s'agit du comité Gouvernance de proximité CAR-MRC, auquel siègent quatre représentants de la CAR et quatre autres provenant du milieu municipal. Le comité s'est notamment donné pour objectif de faciliter les échanges sur les besoins et les projets entre ministères et organismes et MRC.

Un poste d'observateur est également réservé à un directeur général de MRC au sein de la CAR de la Chaudière-Appalaches. Il en est de même pour la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches, où le directeur régional du MAMH siège à titre d'observateur.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« L'histoire de la région de la Chaudière-Appalaches, sa diversité, son étendue et le nombre d'entités territoriales qui la composent complexifient les relations interMRC et la mise en place de solutions de développement intégrées répondant aux besoins de chacun. Pour pallier ces réalités, les territoires ont besoin d'un espace de travail commun pour coordonner différents dossiers ou projets touchant plusieurs d'entre eux. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Tenir une rencontre annuelle interpellant les élus et les ministères sur un enjeu régional particulier à la Chaudière-Appalaches.

Contexte

L'importance de susciter des échanges entre les élus et les membres de la CAR a maintes fois été exprimée par les intervenants du milieu. Or, il apparaît essentiel de formaliser les discussions autour d'enjeux propres à la Chaudière-Appalaches. À titre de président de la CAR, le MAMH est légitimé pour coordonner cette action.

Priorité 8 – Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Le sentiment d'appartenance est généralement pluridimensionnel puisqu'il repose sur une série d'éléments (biophysiques, anthropiques, socioculturels, paysagers, historiques et économiques). En Chaudière-Appalaches, il est souvent lié à des "secteurs" géographiques telles la Beauce ou la Côte-du-Sud. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

Plusieurs dossiers communs aux différents territoires nécessitent d'être traités sous un angle régional. L'entente sectorielle facilitera ainsi la mise en œuvre et le suivi de projets régionaux. Cette entente permettra, à terme, de favoriser le déploiement d'une vision régionale dans le cadre de divers dossiers et des collaborations entre les MRC. Le Ministère est signataire de cette entente sectorielle et contribue activement à sa mise en œuvre.

Priorité 12 – Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« L'apport du gouvernement dans le maintien, l'amélioration et le développement d'une offre de services de proximité est essentiel pour assurer la pérennité des communautés. »

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Contexte

L'entente sectorielle de développement s'avère un outil souple et adapté aux besoins de la région pour soutenir les services de proximité, notamment dans les milieux faisant face à des défis de vitalisation. Cette entente, à laquelle contribue le MAMH, donne la latitude nécessaire aux MRC afin qu'elles ciblent les projets porteurs à soutenir.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Côte-Nord

Comme le prévoit le décret concernant les responsabilités des CAR, le MAMH a établi un mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal dans la région de la Côte-Nord. Les directions générales des MRC sont ainsi invitées à participer aux rencontres régulières de la CAR. Les préfets des MRC y participent également une fois par année.

Par ailleurs, une autre rencontre à laquelle prennent part les membres de la CAR, le comité directeur de l'OVT et le ministre responsable de la région est tenue annuellement. Cette rencontre a pour objectif de déterminer les priorités qui devront faire l'objet de travaux au cours de l'année, d'échanger sur des pistes de solution et de faire le point sur l'état d'avancement des travaux.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La région compte en outre 1 825 km de littoral, dont plus de 28 % (505 km) de zones d'érosion littorale sensibles et 38 % (695 km) moyennement sensibles. »

Réponse du MAMH

Action

 Promouvoir le mode de fonctionnement du comité interministériel régional sur les aléas côtiers de la Côte-Nord auprès des municipalités et des MRC ainsi que les outils développés afin d'assurer un meilleur accompagnement en matière d'aléas côtiers.

Contexte

Le comité interministériel régional sur les aléas côtiers de la Côte-Nord est issu de la CAR de la Côte-Nord et est coprésidé par le MAMH et le ministère de la Sécurité publique. Il a pour objectif d'assurer un accompagnement des municipalités et des MRC en matière d'aléas côtiers (érosion, submersion, suffosion, glissements de terrain, etc.). Le comité travaille notamment au développement d'outils, dont certains spécifiquement à l'attention des municipalités et des MRC.

Priorité 3 – Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Un accompagnement des municipalités est nécessaire autant pour planifier et réaliser les projets d'envergure que lors du déclin et de la fin des activités de ces projets. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Soutenir la coordination interministérielle en lien avec les projets stratégiques de développement de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti.

Contexte

L'économie sur le territoire de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti est basée sur le tourisme, la chasse et les activités forestières. L'Île fait face à des enjeux de dévitalisation et la population de son unique village, Port-Menier, est en décroissance. Les démarches pour l'obtention de l'inscription de L'Île-d'Anticosti au titre de patrimoine mondial de l'UNESCO sont une occasion de soutenir les projets stratégiques en matière d'infrastructures municipales, de tourisme et autres afin d'améliorer la vitalité et l'occupation du territoire. En assurant la présidence de la CAR, le MAMH est une organisation bien placée pour renforcer la concertation entre les ministères et les organismes du gouvernement du Québec pour le développement de L'Île-d'Anticosti.

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, une entente sectorielle en matière de développement économique pour les MRC de la Côte-Nord.

Contexte

Des ententes sectorielles de développement peuvent être conclues entre une ou plusieurs MRC et des ministères et organismes afin de mettre en œuvre des priorités régionales et d'adapter les activités gouvernementales aux particularités régionales. Grâce à ses leviers financiers en matière de développement local et régional, le MAMH représente un partenaire incontournable pour soutenir les MRC dans leurs projets.

Priorité 5 – Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La Côte-Nord et ses territoires ont de forts attraits à mettre en valeur afin d'attirer de nouveaux arrivants. Il importe que des moyens concrets soient mis en place pour retenir la population et qu'ils soient adaptés aux besoins et aux réalités de chacun des territoires. Les différentes initiatives des partenaires doivent être harmonisées, que ce soit sur le plan économique pour attirer les entreprises et la main-d'œuvre ou sur le plan touristique, afin de faire rayonner la région et ses territoires et de renforcer l'identité régionale. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Assurer la concertation des ministères et organismes qui réalisent des actions portant sur l'amélioration de l'attractivité de la Côte-Nord afin de mieux arrimer les différentes initiatives en cours avec le milieu et convenir d'une stratégie commune.

Contexte

En assurant la présidence de la CAR, le MAMH représente une organisation pivot pour agir sur l'attractivité de la région. Le MAMH assurera la coordination des travaux visant notamment à recenser les initiatives en cours selon les secteurs d'activité et à évaluer les actions possibles pour rendre la Côte-Nord plus attractive.

Action

Soutenir la coordination interministérielle des travaux en lien avec la disponibilité des services de garde.

<u>Contexte</u>

Le MAMH coordonne aussi les travaux au regard de la disponibilité des services de garde dans la région de la Côte-Nord. Pour ce faire, le Ministère mise sur le partage d'informations et de connaissances de même que sur l'arrimage des actions de tous les partenaires impliqués.

Priorité 6 – Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Il importe d'améliorer et de maintenir les conditions de vie individuelles et collectives en agissant sur l'emploi et les conditions de travail, l'habitation et l'accès à des services essentiels de proximité, dont les services de santé. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Coordonner la mise en œuvre des actions prioritaires déterminées par les partenaires de la Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord.

Contexte

La Table Santé-Qualité de vie de la Côte-Nord, qui est coprésidée par le MAMH, est l'interlocuteur privilégié de la CAR de la Côte-Nord pour coordonner les actions interministérielles en matière de développement social et de développement des communautés et des personnes afin de mieux les harmoniser aux priorités des différents milieux sociaux et communautaires. Les travaux de cette table porteront, entre autres, sur la réalisation du portrait des mobilisations territoriales et des outils territoriaux disponibles, la mise en place de coordonnateurs territoriaux, l'inventaire et la bonification des mécanismes de concertation en place ainsi que l'amélioration des communications.

Priorité 8 – Agir en synergie

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« En raison de l'immensité du territoire, des diverses réalités territoriales, de la faible densité de population et de la disparité entre les territoires de MRC à différents égards, il est nécessaire que toutes les parties unissent leurs forces pour assurer l'occupation et la vitalité de l'ensemble des territoires de la région. [...] Les activités de réseautage et de concertation devront ainsi être encouragées. »

Réponse du MAMH

Action

 Organiser, avec la collaboration des MRC et de différents ministères et organismes, des tournées à caractère économique dans chacune des MRC.

Contexte

L'objectif de cette action est d'améliorer la coordination des acteurs en matière de développement économique, de mieux faire connaître l'offre de services des ministères et organismes de même que les rôles, responsabilités et fonctionnements des MRC afin de permettre une meilleure collaboration entre les intervenants. Cette démarche est portée par le Bureau régional de coordination gouvernementale de la Côte-Nord, un mécanisme de coordination de la CAR qui est soutenu par le Ministère.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de l'Estrie

À titre de mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal, notons que des représentants des MRC de l'Estrie participent en tant qu'invités aux rencontres régulières de la CAR. Cependant, afin d'accroître les échanges entre les membres de la CAR et les MRC et, dans une perspective de mieux répondre aux besoins des milieux, des discussions, déjà entamées, se poursuivront sur le moyen à mettre en place afin d'optimiser ces échanges. Ainsi, le MAMH entend réaliser l'initiative suivante :

• Instituer un mécanisme complémentaire d'échanges entre les membres de la CAR et le milieu municipal.

Par ailleurs, au moment de publier la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, les intervenants de la région de l'Estrie n'avaient pas réalisé de processus de révision des priorités. Par son rôle d'accompagnateur, le MAMH s'engage à réaliser l'action suivante :

• Soutenir le comité directeur de l'Estrie dans le processus de révision des priorités régionales de développement et favoriser leur mise en œuvre en mobilisant les membres de la CAR.

Actions du MAMH

Action transversale

Réponse du MAMH

Action

• Contribuer, en collaboration avec les partenaires concernés, à mettre en œuvre l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de l'Estrie.

Contexte

L'entente sectorielle de développement s'avère être un outil en réponse aux besoins de la région pour soutenir la concertation des intervenants estriens. Cette entente a pour objectif de mettre sur pied une démarche et des activités de concertation régionale pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement de l'Estrie. Notamment, elle vise à créer et à entretenir des liens étroits et constants entre les MRC, les partenaires ministériels et régionaux et les autres acteurs concernés afin de développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région. En tant que signataire de l'entente, le MAMH est le principal collaborateur ministériel des différents acteurs impliqués dans la démarche.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Gaspésie

La région de la Gaspésie a déjà mis sur pied son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Ainsi, au sein de la CAR, des postes d'observateurs sont réservés aux directeurs généraux des MRC.

De plus, afin d'accroître les liens entre la CAR et le milieu municipal, le MAMH entend bonifier son mécanisme. Il compte donc mettre en œuvre l'action suivante :

• Inviter à tour de rôle les préfets aux rencontres de la CAR afin de susciter des discussions sur les enjeux de leur territoire et les interventions possibles.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« L'ampleur du défi démographique de la Gaspésie nécessite une mobilisation de tous les partenaires du milieu. »

Réponse du MAMH

Action

• Appuyer la coordination de la stratégie Vivre en Gaspésie

Contexte

La stratégie Vivre en Gaspésie vise à favoriser la croissance démographique et l'occupation dynamique des territoires de la péninsule gaspésienne en articulant ses actions autour de la valorisation (sentiment d'appartenance), de l'attraction et de l'intégration de nouveaux arrivants. Non seulement le MAMH contribue financièrement à cette stratégie, mais il agit également comme partenaire privilégié pour son enrichissement et sa mise en œuvre.

Priorité 6 – Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Dans le contexte des changements climatiques et de leur impact sur le réseau de transport gaspésien, une expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport doit être acquise. »

Réponse du MAMH

Action

• Coordonner l'action gouvernementale en matière d'érosion et de submersion côtières, en Gaspésie, afin de soutenir les MRC dans l'adaptation de leurs schémas d'aménagement, dans l'application du cadre normatif de prévention de sinistres et dans l'échange d'information entre tous les intervenants concernés par ces phénomènes climatiques.

Contexte

Depuis les débuts de l'occupation du territoire en Gaspésie, la population s'est installée le long des côtes. Or, les changements climatiques touchent de plein fouet les communautés côtières. La façon d'occuper et de dynamiser le territoire est dorénavant conditionnée par l'érosion et par la submersion des côtes. Les schémas d'aménagement des MRC et les plans d'urbanisme des municipalités doivent prendre en considération ces enjeux et s'adapter afin de préserver les noyaux villageois tout en assurant la protection des personnes et de leurs biens. Dans ce contexte, le MAMH joue un rôle central de concertation interministérielle pour le soutien aux MRC.

Les réponses du MAMH aux priorités de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

En cohérence avec le décret concernant les responsabilités des CAR, un comité spécifique au territoire des Îles-de-la-Madeleine a été institué en 2019. Dans cette foulée, le Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine (BRCGI) a été créé par le MAMH. Ce bureau a pour mandat de renforcer la cohérence des interventions gouvernementales aux Îles-de-la-Madeleine.

C'est ce bureau qui a notamment la responsabilité de mettre sur pied le mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Ainsi, un représentant de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) siège à titre d'observateur à la CAR des Îles-de-la-Madeleine.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Renverser la tendance démographique

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La région entend notamment promouvoir l'attractivité du territoire, stimuler la fibre entrepreneuriale, soutenir le retour des jeunes de même que l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants. [...] [U]ne mobilisation de différents partenaires gouvernementaux et d'autres acteurs du milieu autour d'une stratégie d'établissement et d'attraction est essentielle. [...] Considérant les particularités du milieu, la région s'attend donc à être bien outillée pour mettre en œuvre les différentes actions qu'elle entend privilégier. »

Réponse du MAMH

Action

• Développer un mécanisme de liaison entre le comité de la CAR des Îles-de-la-Madeleine et le comité de la Stratégie d'attraction des personnes des Îles-de-la-Madeleine.

Contexte

La CMIM a élaboré la Stratégie d'attraction des personnes Et si les Îles, qui vise à attirer les personnes aux Îles et à assurer leur rétention. Au-delà des programmes gouvernementaux qui participent à cette stratégie, des membres de la CAR des Îles-de-la-Madeleine participeront à la mise en œuvre de cette stratégie, notamment en tant qu'employeurs. Le BRCGI entend jouer un rôle de premier plan en assurant notamment les liens entre les membres de la CAR et les responsables de cette stratégie. Par ailleurs, la capacité d'accueil du BRCGI pourrait entre autres être mise à contribution.

Priorité 4 – Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« ... les changements climatiques ont et auront un impact sur le territoire et sur son occupation. On se trouve d'ailleurs déjà aux prises avec l'érosion accélérée des berges et toute la problématique qui en découle. Les intervenants souhaitent un appui pour circonscrire les secteurs d'intervention prioritaires et protéger les infrastructures contre l'érosion. »

Réponse du MAMH

Action

Assurer la coordination du comité sur l'érosion des Îles-de-la-Madeleine.

Contexte

La CAR des Îles-la-Madeleine a été sollicitée par le ministère des Transports afin de créer un comité de travail sur l'érosion, en partenariat avec la CMIM. L'objectif est de renforcer la cohérence et la coordination sur le terrain. Le comité est sous la responsabilité du BRCGI. Le rôle du comité est de rassembler les parties prenantes afin d'identifier les enjeux et de proposer des solutions en vue d'un meilleur arrimage des interventions.

Action

Accompagner la CMIM dans la mise en place d'un parc régional sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Contexte

La CMIM réfléchit depuis l'adoption de son dernier schéma d'aménagement et de développement révisé à un projet de création d'un parc régional éclaté sur son territoire. Le MAMH, par l'entremise du BRCGI, assure un soutien à la CMIM dans toutes les phases de la création de ce parc et voit à la coordination de l'action gouvernementale en présidant le comité interministériel qui suit le dossier.

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques, l'aménagement et la gestion de l'énergie. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de Lanaudière

Le mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal pour la région de Lanaudière a été instauré. Ainsi, au sein de la CAR, un poste d'observateur est réservé aux directions générales des MRC. Un poste est également réservé à la Table des préfets de Lanaudière.

De plus, pour chaque comité de la CAR, la présidence est partagée entre un représentant d'un ministère et un directeur général de MRC.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Le développement des infrastructures du réseau Internet haute vitesse, la compétitivité des entreprises sur les plans de l'innovation, des ressources humaines, des salaires et de la qualité de vie de même que l'adhésion des entreprises aux technologies numériques et au commerce électronique sont priorisés par Lanaudière. »

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement portant sur le déploiement de la fibre optique.

Contexte

Cette entente sectorielle permettra à la MRC de Matawinie de financer la construction d'un réseau de fibres optiques d'environ 2 690 km sur son territoire et d'en percevoir des redevances mensuelles. Le MAMH est non seulement signataire de cette entente, mais il assure aussi la concertation des ministères et organismes du gouvernement à l'égard du projet et délègue un représentant au comité Internet haute vitesse de la MRC.

Priorité 4 – Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« On souhaite en outre mettre l'accent sur une économie circulaire favorisant le développement durable et la valorisation des sous-produits industriels. Il devient nécessaire pour les différents intervenants de la région de tendre vers l'amélioration de la gestion des matières résiduelles et recyclables dans le respect de la réalité des territoires. »

Réponse du MAMH

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques, l'économie circulaire et les matières résiduelles. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

Priorité 5 – Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La promotion des produits régionaux est également un enjeu important pour la population locale. Il est souhaité de mettre en place les bases nécessaires à une reconnaissance des produits lanaudois et d'en promouvoir la consommation. »

Réponse du MAMH

Action

• Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, une entente sectorielle de développement portant sur le bioalimentaire.

Contexte

Une nouvelle entente en développement bioalimentaire pour la région de Lanaudière est souhaitée par les organisations du territoire. Cette entente permettra la réalisation d'un plan d'action sur une période de trois ans. Le MAMH assure un rôle de premier plan dans le cadre des travaux; il agit à titre de maître d'œuvre dans l'élaboration de cette entente et assurera notamment le suivi du futur plan d'action.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région des Laurentides

En guise de mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal, mentionnons que le MAMH a instauré en 2019 un comité gouvernance de proximité CAR-MRC auquel siègent l'ensemble des membres de la CAR, les directions régionales des MRC (et des territoires équivalents) et la direction de la Table des préfets des Laurentides.

De plus, notons qu'un siège d'observateur est réservé à la Table des préfets des Laurentides au sein de la CAR.

Actions du MAMH

Priorité 2 – Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Par des interventions ciblées, les acteurs de la région souhaitent susciter ce sentiment d'appartenance et réduire les disparités économiques et sociales. [...] La région compte également valoriser et protéger les attraits naturels, les paysages, le patrimoine ainsi que les produits laurentiens. [...] Finalement, elle désire appuyer les politiques régionales, territoriales et municipales de développement culturel, touristique et de loisir. »

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de concertation régionale.

Contexte

Grâce à cette entente sectorielle, les sept MRC de la région et la Ville de Mirabel veulent assurer une meilleure concertation régionale des divers acteurs du milieu et la mise en œuvre des priorités régionales de développement des Laurentides. Portée par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, l'entente vise à stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs et à favoriser le développement d'actions structurantes innovatrices sur le territoire de la région. Le MAMH agit à titre de signataire et de coordonnateur de l'entente.

<u>Action</u>

• Élaborer et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement de Film Laurentides.

Contexte

Une nouvelle entente sectorielle de développement est en cours d'élaboration. Cette entente, dont le MAMH est le porteur, permettra de maintenir le positionnement des Laurentides en tant que lieu d'accueil des tournages; d'augmenter le nombre de productions; d'assurer les liens avec les organismes municipaux, les citoyens et les autres acteurs; de soutenir la mise en place de nouvelles initiatives et de nouveaux incitatifs régionaux pour attirer les productions dans la région; et, finalement, de doter les Laurentides d'une politique de tournage uniformisée.

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement des sociétés d'histoire des Laurentides.

Contexte

Les sociétés d'histoire font face à de nombreux défis, dont le recrutement et la formation des bénévoles, le financement et la gestion des archives. L'entente signée en mars 2020 vise à développer la concertation entre les sociétés d'histoire des Laurentides, à soutenir leur travail en collaboration avec le milieu municipal, à contribuer à la conservation et à la diffusion du patrimoine régional, à développer la relève et l'intérêt pour le maintien des sociétés d'histoire ainsi qu'à déterminer des moyens pour assurer leur financement. Le Ministère assure un rôle stratégique dans cette entente en coordonnant celle-ci.

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement du Musée d'art contemporain des Laurentides.

Contexte

Le Musée d'art contemporain des Laurentides souhaite accroître son rôle de leader culturel dans les Laurentides en s'adressant aux artistes de la relève et aux professionnels, aux MRC, aux villes ainsi qu'aux citoyens. En plus de soutenir les activités du Musée, l'entente coordonnée par le MAMH a notamment pour objectif d'optimiser l'offre de service dans les territoires des Laurentides en l'adaptant aux diverses réalités des organismes, de la clientèle, des MRC et des villes.

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'entente sectorielle avec le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides.

Contexte

Une entente sectorielle a été signée entre le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides, les sept MRC de la région et la Ville de Mirabel afin de permettre la coordination et la mise en œuvre d'un programme de soutien aux athlètes de catégories « Espoir », « Relève » et « Élite » et d'un service aux groupes d'entraînement locaux. La région a priorisé ce travail important du Conseil en appuyant des services bonifiés (conférences, ateliers et consultations) et une plus grande desserte de services. Le MAMH agit à titre de porteur de l'entente.

Priorité 3 – Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La région souhaite remettre le citoyen au centre des discussions entre les élus et les organismes pour établir des protocoles de collaboration gagnant-gagnant. [...] Les Laurentides entendent également mettre en œuvre une politique régionale en développement social intégré. »

Réponse du MAMH

Action

• Coordonner une démarche en développement social permettant notamment de développer une gouvernance régionale en la matière.

Contexte

Dans l'objectif d'améliorer la cohérence et la complémentarité entre les acteurs du développement social de la région, des actions de consultation, d'information et d'écoute se sont déroulées depuis trois ans dans les Laurentides. Ces actions de collaboration ont fait ressortir la pertinence de mener une réflexion plus approfondie sur la gouvernance régionale partagée en développement social dans les Laurentides et sur les rôles de chacun. La Démarche régionale en développement social des Laurentides mène une recherche-accompagnement qui vise la détermination d'un système de gouvernance régionale partagée en développement social pour la région. Le MAMH y est actif notamment en siégeant au sein du comité de coordination de cette démarche.

Priorité 4 – Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Afin de pallier ces problématiques, la région doit être résiliente face aux changements climatiques. La mise sur pied d'une équipe de recherche et de vigie sur les effets des changements climatiques est un des moyens envisagés dans les Laurentides. »

Réponse du MAMH

Action

• Soutenir des projets d'adaptation aux changements climatiques dans les MRC.

Contexte

Le comité en aménagement de la CAR a désigné l'adaptation aux changements climatiques comme enjeu prioritaire sur lequel travailler. Cette concertation a favorisé l'émergence de deux projets d'adaptation aux changements climatiques auxquels participent six MRC des Laurentides. Le MAMH coordonnera le travail de concertation entre les acteurs afin de permettre un arrimage entre les MRC visées, de créer des liens entre les projets et de favoriser l'émergence d'autres projets ailleurs sur le territoire de la région.

Action

• Coordonner la concertation entre les acteurs pour la planification des infrastructures et des équipements structurants sur le territoire des Laurentides par le biais du comité en aménagement de la CAR des Laurentides.

Contexte

Le comité en aménagement de la CAR a désigné la planification des infrastructures et des équipements structurants à l'échelle régionale comme enjeu prioritaire. Un travail de concertation avec divers partenaires est en cours concernant les projets d'écoles et de maisons des aînés. En assurant la présidence du comité en aménagement de la CAR, le Ministère entend jouer un rôle structurant dans le traitement de ces enjeux.

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques et l'environnement. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de Laval

La région de Laval a déjà instauré son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Ainsi, au sein de la CAR, un poste d'observateur est réservé à la direction générale de la Ville de Laval. De plus, chaque comité de la CAR est coprésidé par un représentant de la Ville.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« ... la région mise sur des projets visant à rendre les milieux de vie accessibles, salubres, inclusifs, abordables et sécuritaires tout en favorisant une mixité sociale. Les intervenants régionaux souhaitent lancer des démarches de revitalisation urbaine intégrée et des initiatives issues d'une approche territoriale intégrée. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

 Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés, notamment par le soutien aux services à la population.

Contexte

En 2019, une entente sectorielle en matière de soutien au secteur Val-Martin et aux secteurs défavorisés a été conclue. Cette entente permet, entre autres, de soutenir la mise en œuvre d'actions et le déploiement de services pour la population du secteur Val-Martin et des autres secteurs plus défavorisés. Le rôle du Ministère en est un d'accompagnement. Le MAMH verra également à établir les liens nécessaires avec les membres du comité de développement social de la CAR pour l'avancement de cette entente.

Action

 Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre de la Politique régionale de développement social de Laval.

Contexte

La Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval ont entrepris, en 2015, la démarche d'élaboration de la Politique régionale de développement social. Des orientations régionales, des priorités d'intervention et des actions harmonisées ont été déterminées. L'entente vise à soutenir des initiatives en lien avec le plan d'action de cette politique. Elle facilitera également les échanges entre les acteurs régionaux et favorisera le partage des connaissances et le potentiel de développement des communautés. En plus de soutenir financièrement la réalisation de l'entente, le Ministère participe au comité régional qui a pour mandat de veiller à la gestion, à la planification et au développement des orientations de celle-ci ainsi qu'au sous-comité ayant comme mandat d'analyser les demandes de soutien financier.

Action

 Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale permettant notamment le soutien aux démarches de revitalisation urbaine.

Contexte

Complémentaire aux autres ententes sectorielles visant le développement social à Laval, l'Entente sectorielle en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour la région de Laval 2019-2022 permet de mettre en place des actions et des projets concertés en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le MAMH joue un rôle de premier plan dans le cadre de cette entente, notamment du point de vue financier.

Action

• Coordonner les travaux du comité technique sur l'encadrement de l'implantation des usages sensibles à proximité des sites miniers.

Contexte

À titre de coprésident du comité aménagement de la CAR de Laval, le Ministère coordonne un comité technique visant à accompagner la Ville de Laval dans la modification de son schéma d'aménagement et de développement révisé qui doit déterminer des territoires incompatibles avec l'activité minière. En plus de coordonner les activités du comité technique, le MAMH accompagne la Ville dans le cadre de cette démarche de modification.

Priorité 4 – La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Dans une perspective intégrée et à long terme, la planification du développement culturel prend en compte de nouvelles approches de financement et se dote de mécanismes d'évaluation d'impact. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval.

Contexte

L'Entente sectorielle pour la mise en œuvre du Plan de développement culturel de la région de Laval 2019-2022 a été signée par la Ville de Laval et le MAMH en 2019. Cette entente permettra d'assurer la mise en œuvre de projets mobilisateurs en lien avec le Plan de développement culturel de la région de Laval.

Priorité 9 – Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Les intervenants régionaux privilégient des actions touchant le développement écoresponsable du territoire lavallois (conservation des milieux naturels, résilience face aux phénomènes climatiques extrêmes, lutte contre les îlots de chaleur, etc.), de même que la mobilité durable, la transition énergétique, la réduction de la dépendance aux combustibles fossiles et la saine gestion des matières résiduelles. »

Réponse du MAMH

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques, l'aménagement, les matières résiduelles de même que la mobilité et les transports. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Mauricie

La région de la Mauricie a déjà instauré son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Pour ce faire, les directeurs généraux des MRC (ou des territoires équivalents), la nation atikamekw et la coordonnatrice de la Table des élus de la Mauricie sont invités deux fois par année à participer à la CAR.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« En lien avec cette priorité, les intervenants entendent [...] mettre en valeur ses attraits, autant urbains que ruraux. »

Réponse du MAMH

Action

• Soutenir l'Agglomération de La Tuque dans le développement du parc régional des Trois-Sœurs.

Contexte

L'Agglomération de La Tuque est responsable d'aménager et de mettre en valeur un secteur en territoire public afin d'y exploiter un parc à vocation récréotouristique. Le comité interministériel coordonné par le Ministère accompagne l'Agglomération dans le développement du projet.

Priorité 3 – Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Le vieillissement de la population soulève des enjeux liés à la mobilité et à l'accès aux services de proximité dans les petites collectivités. Il est important de conserver des services de proximité de qualité et de s'assurer que les citoyens peuvent y avoir accès près de chez eux. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie.

Contexte

L'entente sectorielle de développement s'avère un outil souple et adapté aux besoins de la région pour soutenir les services de proximité. Le MAMH contribue financièrement et techniquement à cette entente, qui permettra l'établissement d'une vision commune relative aux services de proximité essentiels au développement des communautés et qui soutiendra la mobilisation de l'ensemble des intervenants locaux dans la préservation et le développement de leurs services de proximité.

Priorité 5 – Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La région entend donc agir pour la réduction des inégalités sociales. Plus particulièrement, un soutien aux initiatives offrant des services en réponse aux besoins de base de la population (alimentation, logement, mobilité, etc.) est attendu. On souhaite aussi assurer un accès équitable, par un accompagnement adapté, aux services répondant à ces besoins de base. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Mettre en lien les membres du comité en développement social de la CAR avec les partenaires de la Démarche régionale mauricienne pour la prévention et la lutte contre la pauvreté par la réussite éducative.

Contexte

La collaboration des ministères et organismes gouvernementaux est nécessaire à cette démarche. En ayant la responsabilité de la concertation interministérielle régionale, le MAMH est tout désigné pour établir et renforcer les liens entre les intervenants.

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'entente sectorielle de développement social en Mauricie.

Contexte

L'objectif de l'entente vise à soutenir la concertation régionale et la mise en œuvre des priorités régionales de développement 2020-2024 et, de manière plus soutenue, celles associées à l'occupation du territoire par le développement des communautés et la réduction des inégalités sociales.

Priorité 6 – Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La région fait face à de multiples enjeux en matière de développement durable. Les changements climatiques ont un impact économique et environnemental sur l'agriculture, la foresterie et la biodiversité du territoire. De plus, en matière de gestion des matières résiduelles, le taux de récupération des matières organiques et recyclables est inférieur aux cibles prévues dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles en 2014. »

Réponse du MAMH

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques et les matières résiduelles. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de la Montérégie

Afin d'accroître les échanges entre les membres de la CAR et les MRC, la région de la Montérégie a institué son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Celui-ci s'articule autour de la CAR-MRC, un comité auquel siègent les membres de la CAR ainsi que les préfets et les directeurs généraux des MRC du territoire.

De plus, deux postes d'observateurs sont réservés aux MRC au sein de la CAR, soit un pour un préfet et un autre pour le coordonnateur de la Table de concertation régionale de la Montérégie.

Actions du MAMH

Action transversale

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie.

Contexte

L'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie vise la mise en commun de ressources financières et techniques pour soutenir la concertation régionale et permettre la mise en œuvre des priorités régionales de développement de la Montérégie. Par cette entente, la région entend notamment créer et entretenir des liens étroits et constants entre les MRC, les partenaires ministériels et régionaux et les autres acteurs afin de développer une synergie propice à la mise en valeur des priorités de la région et de stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs. Le Ministère joue un rôle actif dans la mise en œuvre de cette entente.

Priorité 5 – Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Malgré le fait qu'un bon nombre de municipalités présentent un indice de vitalité économique élevé, on rencontre certaines zones de haute défavorisation sociale et matérielle. Les élus de la Montérégie s'attendent à disposer des outils nécessaires pour donner un accès équitable aux services à la population. »

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en place une démarche concertée en matière de développement social interpellant les acteurs locaux et gouvernementaux pour l'ensemble de la Montérégie.

Contexte

Aucune structure couvrant l'ensemble de la région de la Montérégie ne permet actuellement aux intervenants locaux, régionaux et gouvernementaux d'échanger entre eux sur les sujets en lien avec le développement social. Bien que la CAR doive instituer un comité en développement social, les enjeux régionaux en matière de développement social nécessitent d'être traités de manière concertée avec l'ensemble des acteurs de la société civile et les élus. Le MAMH, par les liens privilégiés qu'il entretient avec les acteurs du milieu et les ministères, constitue une organisation pouvant amorcer cette démarche.

Priorité 8 – Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La région de la Montérégie dispose d'importantes infrastructures de transport. En plus d'un réseau autoroutier développé, on y trouve des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires stratégiques. [...] Or, elle fait face à de nombreux enjeux liés au transport des personnes et des marchandises. Une collaboration est donc attendue pour que soient mises en œuvre des actions qui feront reconnaître l'importance d'assurer une plus grande fluidité du transport autoroutier et qui créeront des infrastructures de transport performantes ayant un rôle de levier. »

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en place un comité de la CAR de la Montérégie en matière de transport et de mobilité durable.

Contexte

La région de la Montérégie fait face à de nombreux défis en ce qui a trait au transport. Les membres de la CAR-MRC de la Montérégie ont établi un certain nombre de priorités en matière de transport telles que :

- l'amélioration de la fluidité et de la rapidité des communications en ce qui concerne les travaux majeurs sur les réseaux routiers ainsi que l'accès au transport en commun et aux autres moyens (ex. : covoiturage);
- la mise en place d'un processus de planification intégrée (aménagement du territoire et transport) à l'échelle de la région administrative;
- la réalisation d'un plan de mobilité durable pour l'ensemble de la Montérégie avant de le faire par MRC, et ce, en considérant les déplacements (personnes et biens) vers la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de la CMM.

Afin de favoriser la cohérence gouvernementale dans ce dossier, il a été convenu de mettre en place un comité de la CAR relativement au transport et à la mobilité durable. C'est le MAMH qui aura la responsabilité de créer ce comité.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de Montréal

Le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) assume divers mandats en vue de soutenir la vitalité économique, culturelle et sociale de Montréal et de sa région métropolitaine, et d'en favoriser le rayonnement. Il exerce en outre un rôle-conseil auprès des autorités ministérielles et gouvernementales sur toute question ou mesure ayant un impact significatif sur ce territoire. À cette fin, il assure une veille des principaux enjeux touchant Montréal et sa région métropolitaine.

Le SRM favorise la concertation entre les grands acteurs du développement de la région tout en veillant à la coordination des interventions gouvernementales sur ce vaste territoire, notamment en présidant la CAR de Montréal. Finalement, il facilite le partenariat et la collaboration avec les organismes municipaux, dont la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La CAR de Montréal a instauré son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. À cet effet, un représentant du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal est invité, à titre d'observateur, à participer à certaines rencontres de la CAR.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le "Réflexe Montréal" au sein de l'appareil gouvernemental. »

Réponse du MAMH

Action

• Aborder les enjeux propres à la région de Montréal lors des rencontres de la CAR de Montréal en vue de favoriser leur prise en considération dans l'élaboration des lois, règlements, politiques ou programmes.

Contexte

Pour contribuer à l'institution du « Réflexe Montréal » et ainsi encourager la prise en considération des spécificités de la région de Montréal dans l'élaboration des lois, règlements, politiques ou programmes du gouvernement, le MAMH veillera à ce que les membres de la CAR de Montréal abordent, à travers des présentations et des discussions, certains enjeux propres à leur territoire.

D'autres réponses à cette priorité se trouvent à la section portant sur la décentralisation en troisième partie du présent document.

Priorité 5 – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Montréal compte encourager la multiplication des initiatives touchant le soutien aux personnes vulnérables [...] »

Réponse du MAMH

Action

• Coordonner l'action gouvernementale déployée à Montréal-Nord et soutenir financièrement des projets s'inscrivant dans le Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027.

Contexte

Les jeunes de Montréal-Nord sont confrontés à d'importantes difficultés qui freinent leur participation sociale, économique et citoyenne. Préoccupés par cette situation, l'Arrondissement de Montréal-Nord et la Table de quartier Montréal-Nord en santé ont lancé, le 31 mars 2017, le Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027, un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale des jeunes. Le Ministère coordonne un comité interministériel qui vise à favoriser la concertation et la cohérence des actions gouvernementales en lien avec le plan d'action, en plus de réserver 275 000 \$ pour appuyer les projets.

Priorité 7 – Assurer la croissance durable et sobre en carbone

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« En plus de ses efforts en faveur du transport collectif et actif, Montréal compte miser sur les technologies propres et l'application des principes de l'économie circulaire. Elle entend aussi favoriser l'intégration de technologies performantes en matière d'efficacité énergétique afin de bâtir et de rénover les bâtiments de façon durable. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques, l'économie circulaire, la gestion de l'énergie et la biodiversité. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Priorité 10 – Accélérer l'essor de l'Est de Montréal

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La Ville de Montréal invite le gouvernement à contribuer au développement d'une vision pour l'est, axée sur l'amélioration des milieux de vie, le développement économique durable et innovant, de même que sur la mobilité durable et intégrée. »

Réponse du MAMH

Action

• Mobiliser les partenaires pour mettre en œuvre la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la revitalisation de l'Est de Montréal.

Contexte

Un comité conjoint a été créé afin de voir à la mise en œuvre diligente des engagements pris dans le cadre de la Déclaration du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la revitalisation de l'Est de Montréal. Il vise en outre à faciliter la collaboration entre les acteurs gouvernementaux et municipaux. Le MAMH copréside ce comité, aux côtés du Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Nord-du-Québec

La région du Nord-du-Québec a elle aussi formalisé son mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal. Le directeur régional du MAMH assiste notamment aux rencontres du conseil de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ). Il siège également comme membre du conseil du Gouvernement régional d'Eevou Istchee Baie-James (GREIBJ) sans droit de vote.

De leur côté, les représentants de l'ARBJ, du GREIBJ, du Gouvernement de la nation crie et de l'Administration régionale Kativik sont invités aux rencontres de la CAR de manière ponctuelle, selon les sujets abordés.

Actions du MAMH

Priorité 1 – Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La reconnaissance du statut particulier de la Jamésie en matière d'OVT et la mise en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire constituent une priorité transversale puisqu'elle a une incidence significative sur l'ensemble des priorités. »

Réponse du MAMH

Action

• Animer les discussions entourant le caractère particulier du Nord-du-Québec et de la Jamésie par le biais de la CAR et déterminer des pistes d'action avec les intervenants de l'ARBJ.

Contexte

Les enjeux entourant le statut particulier de la Jamésie et du Nord-du-Québec sont transversaux et interpellent nombre de ministères et organismes. En assurant la présidence de la CAR, le Ministère est responsable de l'animation de ces discussions.

Priorité 3 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« La vitalité est la clé de l'occupation du territoire. Les services offerts aux citoyens, la qualité de vie des milieux, l'accès aux logements de qualité et l'attractivité des villes sont des facteurs qui, additionnés, favorisent la rétention de la population actuelle et la venue de nouveaux arrivants. [...] La main-d'œuvre qui n'habite pas dans les communautés de la région a une incidence sur le développement d'entreprises privées et la prestation des services publics et parapublics, ce qui ne facilite pas l'attractivité des milieux de vie. »

Réponse du MAMH

Action

• Animer les échanges entre les partenaires régionaux et la CAR afin de favoriser la mise en place d'actions intersectorielles en matière de développement social.

Contexte

Le MAMH a comme rôle de conseiller l'ARBJ ainsi que les ministères et organismes qui souhaiteraient s'engager en matière de développement social. À ce titre, il mobilise et accompagne les partenaires dans le processus d'élaboration et de suivi des actions sectorielles en développement social.

Action

• Mettre sur pied un comité de la CAR qui abordera les enjeux d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre.

Contexte

Les enjeux liés à l'attraction et à la rétention de la main-d'œuvre sont particuliers au Nord-du-Québec. Des stratégies novatrices devront être proposées, tout comme des arrimages entre les différents acteurs en migration et en immigration. La CAR du Nord-du-Québec souhaite se positionner et poursuivre la réflexion dans ces domaines. Pour ce faire, le MAMH compte formaliser les échanges et déterminer des solutions structurantes en mobilisant les ministères et organismes concernés.

Priorité 4 – Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Le maintien et le renforcement de relations harmonieuses avec les communautés cries favorisent la mise en place de partenariats ayant un effet positif sur l'activité socioéconomique de l'ensemble de la région. »

Réponse du MAMH

Action

• Animer le comité affaires autochtones de la CAR, qui a pour but de favoriser les échanges et le partage de l'expertise gouvernementale en cette matière.

Contexte

Issu de la CAR, le comité affaires autochtones est actif depuis 2017 et constitue un lieu de concertation privilégié entre les ministères et organismes en région et les organisations autochtones œuvrant en développement régional. Le MAMH assure la présidence de ce comité.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région de l'Outaouais

Comme le prévoit le décret concernant les responsabilités des CAR, le MAMH a établi un mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal dans la région de l'Outaouais. Ainsi, deux fois par année, les directions générales des MRC (ou des territoires équivalents) sont invitées à participer à des rencontres avec les membres de la CAR. De plus, le Ministère tient des rencontres périodiques avec le coordonnateur de la Conférence des préfets de l'Outaouais pour échanger sur les divers dossiers ou enjeux de la région.

Actions du MAMH

Action transversale

Réponse du MAMH

Action

• Mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de l'Outaouais.

Contexte

Par cette entente, la région souhaite se donner les outils pour faciliter les échanges entre les partenaires du développement et déterminer des projets porteurs en Outaouais. À titre de signataire de cette entente, le MAMH consolide son rôle d'accompagnateur du milieu. L'entente vise à mobiliser les acteurs du milieu pour assurer le développement d'une vision harmonisée, à stimuler l'élaboration de projets mobilisateurs qui répondent aux priorités régionales et, finalement, à créer et à entretenir des liens entre les partenaires territoriaux et ministériels pour favoriser la mise en commun des expertises et des ressources en appui aux priorités de la région.

Priorité 3 - Construire une identité régionale forte

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« En Outaouais, la cohabitation de communautés diverses qui s'identifient très fortement à leur milieu de vie plus immédiat constitue une richesse, mais soulève aussi l'enjeu du sentiment commun d'appartenance. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Accompagner les membres de la CAR et les représentants d'organismes de la région dans leurs démarches d'amélioration de leur offre de services auprès des Québécois d'expression anglaise.

Contexte

Plusieurs communautés culturelles différentes constituent la région de l'Outaouais, ce qui contribue à sa richesse. Toutefois, il importe de travailler à la construction d'une identité régionale forte pour faciliter la pleine participation des communautés d'expression anglaises dans la vie politique, sociale, économique et culturelle de la région. Le MAMH entend jouer un rôle central en ce sens.

Priorité 4 – Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« L'Outaouais est reconnue pour l'étendue et la richesse de ses espaces naturels : elle comprend plus de 8,5 % des aires protégées du Québec, alors que ses 15 000 lacs et réservoirs de même que ses sept principales rivières couvrent plus de 10 % de son territoire. Elle abrite la plus grande forêt mixte du Québec en plus d'une faune et d'une flore abondantes et des plus diversifiées. Il importe donc de préserver et de valoriser ce vaste patrimoine naturel. »

Réponse du MAMH

<u>Acti</u>on

• Offrir un soutien dans la mise en place des parcs régionaux du lac 31 milles et de Bowman.

Contexte

Deux projets de parcs régionaux sont en cours dans la région de l'Outaouais, soit le Parc régional du lac 31 milles dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que le Parc régional de Bowman dans la MRC de Papineau. Dans ces deux projets, le MAMH joue un rôle de premier plan en coordonnant les comités interministériels et en accompagnant les MRC dans la création de ces parcs.

Action

• Élaborer et mettre en place l'application Vers la municipalité durable 2030, qui consiste à outiller les organismes municipaux en matière de développement durable*.

Contexte

Cette application permettra aux municipalités d'avoir accès à une série de bonnes pratiques, à des exemples en milieu municipal, à de l'information et à des liens vers les ministères et organismes compétents dans les différents domaines du développement durable tels les changements climatiques, l'aménagement, la biodiversité ainsi que la mobilité et les transports. L'application sera un point central où les organismes municipaux pourront trouver les références nécessaires afin d'entreprendre et de poursuivre leur démarche dans les domaines qui les intéressent.

Priorité 5 – Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Sa situation frontalière et, plus particulièrement, sa proximité avec la ville d'Ottawa, la capitale fédérale, ont eu une incidence sur le développement économique de l'Outaouais. La dépendance de la région envers la fonction publique fédérale représente un défi sur le plan économique. Entre autres, la culture entrepreneuriale y est relativement moins développée qu'ailleurs dans la province, à une exception notable, soit le secteur de l'entrepreneuriat collectif. »

Réponse du MAMH

Action

 Accompagner les acteurs régionaux dans les démarches pour améliorer la position concurrentielle de l'Outaouais en lien avec sa situation frontalière.

^{*} Cette action est associée à plus d'une région.

Contexte

Sous la coordination de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, un comité transfrontalier a été mis en place. Ce comité a pour mission de produire des analyses et des recommandations portant sur les enjeux liés à la position frontalière de l'Outaouais. Le Ministère assurera un accompagnement en vue de la poursuite des travaux du comité et fera le suivi auprès des membres de la CAR ainsi que des autres acteurs du développement de la région.

Les réponses du MAMH aux priorités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

En guise de mécanisme de collaboration entre le gouvernement et le milieu municipal, la direction régionale du MAMH du Saguenay—Lac-Saint-Jean tient des rencontres avec les directeurs généraux des MRC et des territoires équivalents. Ces rencontres sont l'occasion de les tenir informés des dernières informations utiles pour les MRC ou les municipalités locales et de leur présenter une rétroaction lorsque des questionnements sont amenés à la direction régionale. Les rencontres se tiennent également à la demande des directeurs généraux des MRC. Au besoin, d'autres ministères et organismes y sont invités.

Actions du MAMH

Priorité 1 - Main-d'œuvre

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants. »

Réponse du MAMH

Action

• Conclure et mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, une entente sectorielle de développement en matière d'attractivité régionale pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Contexte

Une entente sectorielle de développement est en élaboration avec les différents territoires des MRC. Cette entente aurait pour objectif de positionner la région afin de faire ressortir son caractère attractif, de manière à favoriser l'établissement durable des personnes et de faciliter le recrutement à l'extérieur. Le MAMH soutient financièrement cette entente.

Priorité 2 – Transports

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire. »

Réponse du MAMH

Action

• Soutenir les partenaires et les accompagner dans la concertation de l'ensemble des MRC concernées afin de développer et de consolider les infrastructures stratégiques en matière de transport (chemins multiusages, réseau ferroviaire, transport intermodal).

Contexte

Des actions privilégiées ont été déterminées pour répondre aux particularités régionales en matière de transport, notamment par le soutien du MAMH au projet CMAX Transport. Le Ministère entend jouer un rôle stratégique dans la poursuite de ces actions.

Priorité 3 – Assurer le développement des communautés

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Soutenir les municipalités dans [...] les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens. »

Réponse du MAMH

Action

• Coordonner une démarche de développement et d'accompagnement intégrée dans la MRC de Maria-Chapdelaine.

Contexte

La MRC de Maria-Chapdelaine présente d'importants défis de vitalisation. Elle est d'ailleurs une des MRC qui pourra bénéficier du volet 4 du FRR permettant de soutenir les territoires dévitalisés. Dans ce cadre, le MAMH entend mettre en place une démarche d'accompagnement qui misera sur une approche intégrée. Ainsi, en plus d'offrir le soutien régulier du Ministère, la direction régionale créera un lieu de gouvernance des différentes initiatives de revitalisation. Elle entamera également des démarches afin de faciliter la coopération intermunicipale et la mise en place d'un parc régional. La direction régionale analysera, avec les parties prenantes, les enjeux de maintien des actifs dans une perspective de transition démographique marquée.

Priorité 6 - Premières Nations

Extrait de la priorité qui interpelle particulièrement le MAMH

« Renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région. [...] Le réseautage et l'établissement de partenariats (autochtones et allochtones) auront un effet positif sur l'activité économique de toute la région. »

Réponse du MAMH

<u>Action</u>

• Coordonner et soutenir les activités du Comité Premières Nations.

Contexte

Issu de la CAR, ce comité constitue un lieu de réflexion, de partage d'information des dossiers régionaux et de concertation sur les politiques, programmes et mesures des différents ministères et organismes y participant. Le MAMH en assure la présidence.

TROISIÈME PARTIE

LES RÉPONSES AUX OBJECTIFS EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION POUR LE MAMH

En plus de son objectif visant à répondre aux priorités régionales, la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 en comprend trois autres, qui touchent respectivement la décentralisation, la délégation et la régionalisation³. La présente section expose comment le MAMH entend concourir à la réalisation de chacun de ces trois objectifs en fonction de sa mission.

La décentralisation

Le chantier de décentralisation vise l'accomplissement des missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités.

Les ententes de reconnaissance des statuts particuliers de la capitale nationale et de la métropole font notamment état des engagements du gouvernement à déployer les mesures nécessaires pour leur permettre d'assumer les responsabilités uniques liées à leurs statuts particuliers.

Le Ministère continuera donc la réalisation de ces engagements pour la capitale nationale, notamment par les actions suivantes :

- Veiller à la mise en œuvre de l'engagement en matière de logement social impliquant la Société d'habitation du Québec et la Ville de Québec;
- Poursuivre les collaborations pour renforcer la coordination, l'arrimage et la mise en œuvre des actions de l'ensemble des intervenants quant à l'intégration à la société québécoise des immigrants et des réfugiés;
- Assurer, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le suivi des actions gouvernementales dans le domaine de l'itinérance.

Pour la métropole, le Ministère poursuivra ses travaux d'accompagnement visant la mise en œuvre du « Réflexe Montréal » au sein du gouvernement. C'est le SRM qui veille à la mise en œuvre des mesures gouvernementales visant la reconnaissance du statut particulier de la métropole, notamment de l'entente-cadre « Réflexe Montréal ». Cette entente-cadre a mené à la conclusion d'ententes sectorielles entre la Ville de Montréal et six ministères et organismes du gouvernement. Dans ce contexte, le MAMH entend réaliser l'action suivante :

 Participer aux démarches en vue du renouvellement des ententes sectorielles prévues à l'entente-cadre « Réflexe Montréal ».

_

Dans le cadre de la Stratégie, la **décentralisation** se définit comme le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus. Quant à la **délégation**, elle vise le transfert par le gouvernement d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement. Enfin, la **régionalisation** a pour objectif d'accroître la marge de manœuvre des directions régionales des ministères afin qu'elles puissent intervenir avec plus de célérité sur des objets régionaux devant mener à une livraison de services aux citoyens plus efficace et adaptée aux besoins des milieux.

La délégation

En matière de délégation, la Stratégie demande notamment à l'administration gouvernementale qu'elle utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les MRC par le biais d'ententes sectorielles de développement.

La mise en œuvre des priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales peuvent notamment se réaliser par la conclusion d'ententes sectorielles de développement entre une ou plusieurs MRC, en collaboration avec les ministères et organismes concernés. La section précédente présente d'ailleurs plusieurs exemples d'ententes sectorielles de développement où le MAMH est particulièrement impliqué.

Les MRC ont la marge de manœuvre requise pour convenir avec les ministères et organismes, par l'entremise d'ententes sectorielles de développement, de stratégies à déployer pour le développement des communautés. De manière à favoriser l'utilisation des ententes sectorielles de développement, le MAMH entend :

• Offrir un accompagnement aux organismes municipaux de même qu'aux ministères et organismes lors de l'élaboration et de la signature d'ententes sectorielles de développement.

Par ailleurs, le MAMH a récemment renouvelé son soutien à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) pour la mise en place de leurs trames vertes et bleues (TVB). Les TVB ont comme objectif de mettre en valeur les milieux naturels et bâtis ainsi que les paysages des communautés métropolitaines dans une perspective intégrée et globale, notamment à des fins récréotouristiques.

Les ententes signées constituent un mécanisme de délégation permettant à la CMQ de soutenir des projets répondant à certaines priorités ciblées, notamment en matière de transport actif, de réduction des émissions de GES, de protection de l'environnement et de mise en valeur des composantes naturelles, patrimoniales et paysagères. Dans ce cadre, le MAMH s'engage donc à :

- Soutenir la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Soutenir la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

La régionalisation

Selon la Stratégie, il est plus particulièrement attendu que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales dans chaque ministère et organisme soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

Certaines initiatives du MAMH concourent à cet objectif. Par exemple, dans le cadre de la mise en place du PRAFI, qui vise l'amélioration de la sécurité des personnes et des biens face aux inondations dans les secteurs du Québec les plus touchés par les inondations, le Ministère entend rapprocher le processus décisionnel des milieux visés. Ainsi, il est prévu de :

• Mettre en place, dans les territoires concernés, des bureaux de projets à l'échelle des bassins versants prioritaires aux prises avec des problématiques d'inondations récurrentes.

Ces bureaux auront notamment pour mandat d'établir un plan d'intervention comprenant des mesures de résilience et d'adaptation envisagées à l'échelle du bassin versant et d'effectuer la concertation des intervenants touchés par les inondations. En ce sens, un mécanisme sera établi afin d'associer aux travaux des bureaux de projets les instances municipales (communautés métropolitaines, municipalités et MRC) et les autres acteurs concernés issus de la société civile.

Par ailleurs, le nouveau cadre normatif du FIRM, en œuvre depuis 2020, donne entre autres plus de latitude au MAMH pour intervenir en fonction des réalités du territoire de la région métropolitaine. Le Ministère entend ainsi :

• Adapter la gestion du FIRM afin que les projets soutenus cadrent avec les priorités régionales.

Le MAMH peut désormais lancer des appels de projets thématiques visant à répondre aux priorités des régions.

Finalement, le gouvernement a annoncé en 2019 son intention de régionaliser 5 000 postes du secteur public au cours des 10 prochaines années. Cette nouvelle initiative contribuera à l'OVT en région. L'envergure et les particularités de cette opération impliquent qu'un cadre d'intervention propre à celle-ci soit mis en place. Tenant compte de son rôle au regard de la gestion des ressources humaines au sein de l'administration publique, c'est le Secrétariat du Conseil du trésor qui a été désigné comme responsable.

Le MAMH est bien entendu mobilisé par ce chantier. En ce sens, il entend :

• Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan gouvernemental de régionalisation des 5 000 postes du secteur public.

CONCLUSION

Le plan d'action du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit réaliser près de 80 actions d'ici 2022 afin de donner suite aux priorités des régions et d'accroître la décentralisation, la délégation et la régionalisation.

Le MAMH entend par ailleurs jouer pleinement son rôle de mobilisation en matière d'OVT en assumant la présidence des conférences administratives régionales et de la Table gouvernementale aux affaires territoriales.

Le Ministère rendra compte, en toute transparence, de ses actions en matière d'OVT dans son rapport annuel de gestion, en plus de produire un bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 par les ministères et organismes.

ANNEXE

Liste des priorités régionales interpellant le MAMH

Abitibi-Témiscamingue

Priorité 4 – Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations Priorité 6 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

Bas-Saint-Laurent

Priorité 2 – Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires

Priorité 3 – Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Capitale-Nationale

Priorité 6 – Catalyser l'économie circulaire régionale

Centre-du Québec

Priorité 2 – Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

Priorité 5- Assurer des services de proximité

Chaudière-Appalaches

Priorité 1 – Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration interMRC pour le développement régional

Priorité 8 – Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région Priorité 12 – Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir

Côte-Nord

Priorité 1 – Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Priorité 3 – Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord

Priorité 5 – Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

Priorité 6 – Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés

Priorité 8 – Agir en synergie

Gaspésie

Priorité 1 – Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région

Priorité 6 – Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire

Îles-de-la-Madeleine

Priorité 1 – Renverser la tendance démographique

Priorité 4 – Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable

Lanaudière

Priorité 1 – Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique

Priorité 4 – Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles

Priorité 5 – Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable

Laurentides

Priorité 2 – Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens

Priorité 3 – Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité

Priorité 4 – Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale

Laval

Priorité 1 – Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine

Priorité 4 – La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable

Priorité 9 –Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques

Mauricie

Priorité 1 – Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive

Priorité 3 – Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien

Priorité 5 – Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population

Priorité 6 – Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement

Montérégie

Priorité 5 – Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Priorité 8 – Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie

Montréal

Priorité 1 – Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole

Priorité 5 – Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole

Priorité 7 – Assurer la croissance durable et sobre en carbone

Priorité 10 – Accélérer l'essor de l'Est de Montréal

Nord-du-Québec

Priorité 1 – Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

Priorité 3 – Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population

Priorité 4 — Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens

Outaouais

Priorité 3 – Construire une identité régionale forte

Priorité 4 – Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Priorité 5 – Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Priorité 1 – Main-d'œuvre

Priorité 2 – Transports

Priorité 3 – Assurer le développement des communautés

Priorité 6 – Premières Nations

